



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 2 JUIN 2015

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le deuxième jour du mois de juin 2015 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, et le coordonnateur des loisirs, monsieur Christian Brochu, étaient aussi présents.

Résolution # 2015-06-104
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 juin 2015 à 20 h.

Résolution # 2015-06-105
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2015-06-106
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mai soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2015-06-107
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 5 mai 2015 au 2 juin dont le montant est de 143 928,95 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 134 947,14 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2015-06-108
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – NIVEAU 2

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-03-41 autorisant la mise en place d'un service de premiers répondants de niveau PR-2;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le protocole d'entente Service de premiers répondants – niveau 2.

QUE le directeur du Service de premiers répondants du Service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, monsieur Gilles Bastien, soit également autorisé à signer le protocole.

Résolution # 2015-06-109
EMBAUCHE DE MADAME BARBARA LUSSIER

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche madame Barbara Lussier, pour travailler aux travaux publics à titre d'employée à temps partiel au salaire minimum.

AVIS DE MOTION

La conseillère madame Carol Rivard donne avis de motion de la présentation, à une session ultérieure, d'un règlement de taxation portant le numéro 333-2015 relatif à l'imposition d'une taxe de service pour les citoyens de la municipalité bénéficiant du service d'aqueduc et de l'entretien du réseau d'aqueduc de la municipalité de Lacolle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE FAÇON À ÉTENDRE LE TYPE DE VÉHICULES VENDUS, RÉPARÉS ET ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 212

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation, à une session ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 231-2006 tel qu'amendé.

Ce règlement aura pour effet de permettre au règlement de zonage, la vente, la réparation et l'entreposage de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles et de camions et véhicules lourds à l'intérieur de la zone 212 en plus des activités déjà autorisées.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Résolution # 2015-06-110

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2015 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE FAÇON À ÉTENDRE LE TYPE DE VÉHICULES VENDUS, RÉPARÉS ET ENTREPOSÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 212

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre la vente et la réparation de véhicules automobiles, récréatifs, agricoles, camions et véhicules lourds ainsi que leur entreposage à l'intérieur de la zone 212;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la présente séance du conseil;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1. Le règlement de zonage numéro 231-2006 est modifié à l'annexe B – Grilles des usages et des normes afin d'ajouter les véhicules automobiles, récréatifs, agricoles et les camions et véhicules lourds à la liste des usages de la catégorie d'usage commercial D-4 permis et d'autoriser leur réparation et entreposage.

ARTICLE 2. La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce deuxième jour du mois de juin 2015.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 juin 2015
Adoption du premier projet de règlement : 2 juin 2015

Résolution # 2015-06-111

RÉÉDITION DU LIVRE « LE TRÉSOR DE L'ÎLE-AUX-NOIX »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'association coopérante Les Amis du fort Lennox pour leur projet de réédition du livre « le trésor de l'Île-aux-Noix »;

CONSIDÉRANT QUE la troisième édition de ce roman, écrit par monsieur Eugène Achard, est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE ce roman fait partie de notre patrimoine culturel;

Sur proposition de la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe financièrement à la réédition du livre « le trésor de l'Île-aux-Noix » en accordant une somme de 750 \$ à l'association coopérante Les Amis du fort Lennox.

Afin de donner application à la présente résolution, le poste budgétaire « promotion touristique » sera imputé de 750 \$.

Résolution # 2015-06-112

VŒUX DE CONDOLÉANCES - DÉCÈS DE LA SŒUR DE MONSIEUR PIERRE CHAMBERLAND

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix offre ses plus sincères condoléances à monsieur Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin, pour le décès de sa sœur madame Maryse Chamberland Archambault.

Résolution # 2015-06-113

FÊTE DU CANADA - FEU D'ARTIFICE

Sur proposition du conseiller, monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix organise, pour la fête du Canada, le 1^{er} juillet 2015, un feu d'artifice sur la jetée de Parcs Canada.

Afin de donner application à la présente résolution, le poste budgétaire « festival d'été » sera imputé de 4 000 \$.

Résolution # 2015-06-114

CORRECTION DE LA COMPENSATION ANNUELLE

CONSIDÉRANT la situation particulière des propriétés (matricules 2300 41 4098 et 2299 74 0169) n'ayant plus ou pas de frontage sur la rue desservie par le réseau d'égout;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une correction et remboursement de la taxation (compensation annuelle) relatifs au service d'assainissement soient apportés à ces deux matricules.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de mai 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de mai 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR AU SERVICE DES LOISIRS

Monsieur Christian Brochu, coordonnateur au service des loisirs, présente les activités offertes au Centre Paulinoix.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2015-06-107, 2015-06-109, 2015-06-111, 2015-06-113 et 2015-06-114.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2015-06-115
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

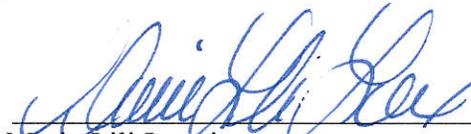
Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 15.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière